

Maisons-Alfort, le 30 décembre 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la première demande d'autorisation transitoire de mise
sur le marché du produit biocide PROFYR**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société **NOXIMA** de première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit **PROFYR** et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne la première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit PROFYR.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit PROFYR est un biocide de type 18 composé de 7,2 % m/m de cyphénothrine se présentant sous la forme de capsule (fumigène).

La cyphénothrine est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'a pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	Cyphénothrine
N°CAS :	39515-40-7
Type de produit :	18

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de compléments d'information de l'Anses du 05/09/2011, le pétitionnaire a déclaré le 14/11/2011, annuler la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit PROFYR.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n°20090342 du produit PROFYR présentée par la société NOXIMA est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché, cyphenothrine, TP18